# Adeic

### Les Feuilles de Chou de l'Adéic Languedoc-Roussillon

N°6- avril 2013

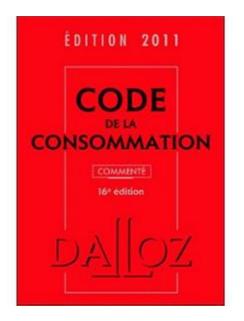
### Les 20 ans du Code de la Consommation

Le code de la consommation existe depuis 1993. A l'époque, la France, sous l'impulsion de Véronique Neiertz, se dotait enfin d'un arsenal juridique pour protéger les consommateurs. Le code a bien rempli son rôle, mais il doit désormais prendre en compte les mutations du système commercial et le rapport de force entre les consommateurs et les professionnels. Le Ministre Benoit Hamon, en responsabilité de l'économie sociale et solidaire et de la consommation va présenter le 2 mai en Conseil des ministres son projet de loi. Celle-ci comporte quelques nouveautés d'importance pour lutter plus efficacement contre les fraudes et les tromperies dont les consommateurs sont victimes. Elle autorise les actions de groupe en matière de consommation et de concurrence. Ainsi une association nationale agréée comme l'Adeic pourra engager une procédure directement et non plus simplement conseiller le particulier pour le faire. Déjà l'Association française des entreprises privées (Afep) dénonce la partialité de ce texte, ce qui est plutôt bon signe. Un regret cependant : la loi ne concernera pas la protection en matière de santé et d'environnement, comme si nos concitoyens devaient cloisonner leur vie quotidienne au gré du périmètre des compétences ministérielles.

Jean- Marie Chouleur, Secrétaire général Adéic Languedoc-Roussillon

## Ce mois-ci dans la feuille de chou... Edito :

Les 20 ans du Code de la consommation



#### Réglementation

☆ Equilibre nutritionnel en restauration scolaire

☆ Ceintures de sécurité dans les autocars

#### Animation pédagogique

☆ Very British indeed

#### Vie de l'Adéic

☆ Assemblée générale de l'ADEIC

#### Conseil:

☆Le générique pas de panique

☆Les voitures d'occasion

#### Litiges:

☆ Un cas de vente forcée

Quelques brèves et... Pan sur le chou!

Au-delà de l'envoi aux adhérents de l'ADEIC Languedoc-Roussillon, la Feuille de Chou circule librement. Si vous ne désirez plus la recevoir, informez celui qui vous l'a envoyée.

#### **Réglementation**

# Equilibre nutritionnel en restauration scolaire

Le Conseil national de l'alimentation a écrit au Premier ministre et à l'ensemble des ministres concernés pour faire part de son inquiétude quant à l'abrogation des textes réglementaires relatifs à l'équilibre nutritionnel des repas servis en restauration collective, désignés sous les termes de « normes saucisses, oeufs durs et nuggets » dans le rapport de Messieurs Boulard et Lambert sur la lutte contre l'inflation normative.

Il rappelle que les mesures normatives en question ont été mises en place suite au constat de l'inefficacité récurrente des mesures incitatives. L'Adéic, qui appuie cette démarche, a rappelé l'énorme travail accompli par les personnels de cuisine et les gestionnaires de la restauration scolaire pour améliorer les repas en termes de prévention de l'obésité et de lutte contre les carences alimentaires chez les jeunes. Si la démarche de simplification normative est souhaitable, il est impératif, avant toute décision, d'évaluer l'impact des textes en vigueur et de se concerter avec l'ensemble des acteurs représentés au CNA.





# Ceintures de sécurité dans les autocars

Dans la Feuille de chou N°4 (février 1013), nous vous faisions part du courrier envoyé par l'Adéic au directeur régional de la SNCF concernant la réglementation en matière de sécurité dans les autocars qu'elle affrète. Voici sa réponse.

DIRECTION REGIONALE SNCF LANGUEDOC ROUSSILLON 4 rue Catalian – 34011 MONTPELLIER Cedex 01 TEL: +33 (0)4 99 74 11 10 - FAX: +33 (0)4 99 74 10 09



Monsieur Jean-marie Chouleur Secrétaire Général de l'ADEIC 30 123 chemin de la garrigue 30500 Saint Julien de Cassagnas

Montpellier, le 16 avril 2013

#### Monsieur,

Par courrier du 16 mars 2013 vous appelez mon attention sur le comportement des passagers à bord des cars TER qui d'après vos observations et malgré l'affichage et l'annonce règlementaire du conducteur, ne porteraient que rarement leur ceinture de sécurité. Outre l'illégalité dans laquelle ces clients se placent, vous mettez bien évidemment l'accent sur les risques encourus en cas d'accident.

Vous proposez que l'information sur le port obligatoire de la ceinture de sécurité soit plus présente tout au long du trajet en ajoutant sur le journal lumineux informant du prochain arrêt, une mention du type « le port de la ceinture est obligatoire – ne pas la porter peut être sanctionné par un procès-verbal ».

Nous adhérons bien évidemment à une démarche comme la votre qui œuvre à l'amélioration de la sécurité dans les transports par la sensibilisation et l'information des passagers, des autocaristes et des donneurs d'ordre.

Je vous informe donc que j'ai transmis le dossier en interne. Le service en charge se rapprochera de notre prestataire afin que votre proposition soit étudiée ainsi que toute solution alternative si cela s'avérait nécessaire.

Soyez assuré de l'intérêt porté par SNCF à la sécurité de nos clients transportés chaque jour à bord de nos TER, TGV ou autocars.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Stephania Lubrano Responsable Institutionnel Régional

L'Adeic 30 va maintenant écrire à la direction du réseau Edgard.



# Maison de la nature et de l'environnement d'Alès

La MNE-RENE a pour mission d'animer le réseau départemental des acteurs de l'éducation à l'environnement dans le Gard. Il participe au développement des politiques d'éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD), il peut accompagner des projets d'écoles, de centres de loisirs, d'associations et de collectivités. Il dispose d'un fonds documentaire accessible à tous et dédié à la nature, à l'environnement, au développement durable et à l'éducation à l'environnement. En libre consultation ou en prêt, plus de 2500 ouvrages, revues, outils pédagogiques, vidéos et expositions.

L'association vous accueille dans ses locaux pour découvrir ses ressources, avoir accès aux informations relatives à l'environnement et profiter du programme d'animation de ses membres : jeudis de l'environnement, sorties nature, conférences, ateliers, ...

Maison de la Nature et de l'Environnement à Alès Pôle Culturel et Scientifique de Rochebelle 155 Faubourg de Rochebelle 30100 Alès T : 04 66 52 61 38

http://mne-rene30.org/

#### Le CTRC, qu'es aco?

C'est le Centre Régional de la Consommation, un organisme au fonctionnement financé par l'Etat, qui travaille avec et pour les associations de consommateurs qui y adhèrent.

Il est dirigé par une équipe de responsables associatifs bénévoles élus en AG. Il emploie 3 salariés permanents : une secrétaire et deux juristes assurant un ETP. Ces 2 personnes répondent aux demandes des associations pour de l'aide juridique afin d'instruire les dossiers concernant les litiges qui leur sont soumis par leurs adhérents. Elles animent des séances d'information réservées aux adhérents des associations.

L'ADEIC, comme toute autre association de consommateurs, en utilise les services, mais aussi s'implique dans le CTRC afin de travailler à la pérennisation de cette structure à l'action profitable pour le monde de la consommation. En ce moment, Jean Claude Vendeville, viceprésident de l'ADEIC 30, est aussi viceprésident du CTRC.

#### **Animation pédagogique**

#### **Very British Indeed**

Aux Collèges Léo Larguier (La Grand Combe) et Deparcieux (Le Martinet) une centaine d'élèves de 5éme et de CM2 ont été initiés aux délices du goûter anglais.

#### Une initiative des enseignants

Ces goûters ont été organisés à la demande des professeurs de langues, qui les ont « préparés » en cours et qui ont conseillé les intervenants de l'Adeic pour les menus. Des dessins et des affiches ont été conçus avec le professeur d'arts plastiques et le CDI



#### Des achats à la charge de l'ADEIC

La recherche pour trouver des produits anglais prend du temps. Des denrées confectionnées en France nous auraient peut-être assuré d'une meilleure acceptation gustative, mais nous aurions perdu de nombreux objectifs : comparaisons historiques — différences traditionnelles de goût, des horaires des repas - l'ajout des collations.

#### Le déroulement des goûters

Après une présentation en anglais des intervenants et des objectifs, les enfants ont découvert les produits en français. Remarques et commentaires ont été repris en anglais par les professeurs. Des buffets ont été dressés par l'équipe d'intervenants et des jeunes en veillant à la présentation pour mettre en valeur les couleurs tout en gardant un circuit nutritif explicité par l'infirmière.

On a demandé aux jeunes de tout goûter, de chercher la composition des mets et d'effectuer une comparaison avec les produits qu'ils consomment.



#### Le hit-parade du plaisir gustatif

Ils ont adoré : les sablés anglais (fondants et bien sablés), les sandwichs au concombre (une découverte surprenante), la marmelade de citron (douce et parfumée), les rouelles de granny smith (le mariage de l'acidité des pommes et du sucré de la cassonade), le pamplemousse au miel (amertume et douceur). Ils ont été

surpris par : la mint sauce (et oui, on a osé!), le thé vert (trop fort), les Bassett's sweets (bonbons inconnus en texture). Ils n'ont pas aimé : les cakes, le Christmas pudding (oui à la crème anglaise mais trop de fruits secs marinés).



#### Documentation rassemblée par l'ADEIC

Winnie l'ourson, grand amateur de miel, fut donné par les soldats canadiens au zoo de Londres en 1914. Sa statue est devenue la mascotte du zoo, oucher sa tête porte bonheur.

John Montagu, 4<sup>ème</sup> comte de Sandwich était passionné par le jeu de cartes. Ne voulant pas quitter la table de jeux, il a fallu lui préparer des sandwiches.

A 17 ans, le jeune bachelier Isaac Newton reçut une pomme sur la tête. Il découvrit la loi de la gravitation universelle.

La tradition du Christmas pudding et de la dinde de Noël. Le thé et la raison pour laquelle on doit verser d'abord un peu de lait dans la tasse.

Et bien d'autres évocations culinaires, chères aux britanniques ... Qui a dit qu'on mangeait mal en Angleterre ?

Photo-reportage Karine Portal

#### Vie de l'ADEIC

#### Assemblée générale de l'Adeic

L'assemblée générale de l'Adéic au niveau national s'est tenue le 16 avril 2013 dans les locaux de l'UNSA Education à Ivry sur Seine.

Après avoir connu une période difficile, l'Adeic a retrouvé en 2012, un équilibre financier et une activité importante. Le rapport moral et d'activité ne comportait pas moins de 47 pages.



#### La défense individuelle des consommateurs.

On retrouve les dossiers évoqués dans nos départements du Languedoc-Roussillon : Les communications et le commerce électroniques, les dépannages d'urgence, e logement (récupération des cautions), les banques et l'assurance, les fournisseurs d'énergie.

L'Adéic représente les consommateurs de de nombreuses instances nationales: Conseil national de la consommation (CNC), Institut national de la Consommation (INC), Commission Nationale de la Certification Environnementale des exploitations agricoles (CNCE), Association française de normalisation (AFNOR), Institut pour l'Education Financière du Public (IEFP), Association des Sociétés Financières (ASF), Observatoire de la Sécurité des Cartes de Paiement (OSCP), Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), Groupement des Cartes Bancaires (GCBCB), CMC (Commission de la Médiation de la Consommation), Groupe de travail «Publicité, transports, voyage, tourisme » du Conseil Paritaire de la Publicité, Groupe de

concertation de La Poste. L'ADEIC a été coresponsable du rapport sur l'affichage environnemental des produits.



Fabienne Chol, directrice de l'INC et directrice de publication de 60 millions de consommateurs est venue présenter les activités de l'institut et dialoguer avec les participants de l'assemblée générale.

En outre l'Adéic poursuit ses activités d'information des Consommateurs (articles dans la presse syndicale et associative, 6 émissions Consomag, refonte du site internet) et reprend ses activités d'éducation à la consommation.

#### De nombreux enjeux

L'avenir de l'ADEIC est conditionné par sa représentativité nationale, et donc son nombre d'adhérents, son financement par ses organisations fondatrices et par la future Loi de protection des consommateurs initiée par le Ministre Benoit Hamon.



S'abonner à la lettre de service-public.fr On y trouve toutes les informations pratiques pour les particuliers comme pour les professionnels et c'est gratuit. http://www.service-public.fr

#### **Litiges**

#### **UN CAS DE VENTE FORCEE**

Grâce à une intervention rapide nos adhérents ont obtenu gain de cause.

Au mois de septembre, devant le SUPER U de la Calmette dans le Gard, deux jeunes filles distribuaient des bulletins de participation à un concours organisé par **SUNWATER** pour gagner des adoucisseurs d'eau. Intéressés, deux de nos adhérents ont répondu à cette sollicitation.

Le 29 septembre, un technicien, après avoir téléphoné aux « victimes », s'est rendu à leur domicile pour faire signer un devis d'achat d'adoucisseur avec des documents à l'en tête de SUNWATER. L'offre de vente était alléchante.

Le 14 octobre, toujours au domicile des consommateurs, sous le prétexte que son patron n'acceptait pas la première proposition. Ce technicien a détruit le contrat de SUNWATER\_et en a proposé un autre au titre de *O-R-H Habitat*, plus avantageux selon ses dires, et accompagné d'un crédit auprès de **FRANFINANCE**. Cette demande de prêt, rédigée le 14 octobre au domicile du couple, mais antidaté au 29 septembre, pour un achat de 3900 € en 120 mensualités de 43.10 € soit au total 5172 €.

Le samedi 15 octobre, l'Adéic a reçu l'appel au secours d'un couple d'adhérents de Moussac (30). Avec l'aide précieuse de la brigade financière, elle a expédié un mel et un fax à l'entreprise O-R-H bâtiments (Colomiers, 31) demandant d'annuler la vente et de prévenir FRANFINANCE de cette annulation. Grâce à ce courrier, nos adhérents ont pu résoudre leur problème.

L'Adéic a communiqué les éléments concernant ce litige à la Brigade financière

qui a ainsi pu relier les deux entreprises qui lui avaient été signalées pour d'autres arnaques. Elle a aussi rappelé au directeur de Super U, que le parking est un espace privé dont il est responsable. Il ferait bien de surveiller la probité des démarcheurs qu'il y laisse opérer.

### Une date à retenir

7 juin 2013 à 18 heures à la Réserve naturelle régionale du Scamandre Présentation du CD ROM "de la SAGNE AU LOUPIOT - PRESERVATION DE L'ECOSYSTEME"

- action labellisée par les journées de la mer.



#### Cholestérol ? Pas cholestérol ?

On en parle beaucoup en ces temps où la décrédibilisation des laboratoires amène le patient à s'interroger sur les médicaments que le monde médical lui prescrit à titre curatif et même à titre préventif. Le rôle du cholestérol dans la survenue des maladies cardiovasculaires, généralement mis en avant par les médecins, est contesté. Cependant, si les appréciations divergent, le protocole de prévention de ces affections comporte systématiquement un médicament du type statine. Cette molécule peut entraîner des effets secondaires plus ou moins graves selon les sujets, leur âge, des problèmes de thyroïde. Elle peut amener une perte musculaire très invalidante la rhabdomyolise, notamment au niveau des jambes. Si vous ressentez des crampes répétées inexplicables, des douleurs musculaires tenaces, alors que vous prenez une statine, parlez-en à votre médecin. Le phénomène est bien connu, mais encore faut-il faire le rapprochement avec le médicament!

Anne-Marie Vendeville

#### CONSEIL

#### Le générique pas de panique

Les médicaments génériques font désormais partie de notre quotidien. De nombreux article ont montré l'intérêt des génériques, qualité pour le patient et un coût de remboursement moins élevé pour la Sécurité Sociale. Mais notre propos n'est pas là, nous voulons attirer votre attention sur les problèmes d'utilisation pour ne pas faire d'erreurs dans les prises.

Il y a quelques temps, une de nos adhérentes actives a vu taper à sa porte une de ses voisines âgées, affolée, car elle ne savait pas quel médicament elle devait prendre dès son retour chez elle. Son médecin avait prescrit un médicament original, le pharmacien lui avait donné un médicament générique. Il avait bien inscrit sur la boîte le nom du remède original mais de façon illisible par le commun des mortels et encore moins par une personne âgée paniquée.

Notre adhérente s'est rendu avec sa voisine à la pharmacie distributrice pour demander des explications... Alors, la préparatrice interpellée a dû demander de l'aide pour déchiffrer l'ordonnance du médecin!

Quand vous allez avec une ordonnance chez le pharmacien, demander qu'on vous écrive lisiblement le nom du médicament substitué sur la boite, et sur toutes les boites s'il y en a plusieurs.

Pour ajouter à la confusion, les boîtes des médicaments génériques n'ont pas le même format et ni la même présentation que les originaux. La couleur et la forme des cachets ou gélules sont aussi différentes.

Un espoir, la distribution des doses dans des piluliers, mais on est encore loin de cette pratique courante dans les pays voisins, car elle nécessite un encadrement juridique. Les pharmaciens seraient d'accord, il parait qu'ils attendent la publication d'un décret PDA « préparation des doses à administrer ». Mais que feront ces pauvres laboratoires, qui profitent de la vente d'un blister de 24 pilules quand vous en avez besoin que de six ?



#### Les voitures d'Occasion

Les ventes des produits d'occasion sont deux à trois fois plus nombreuses que celles des véhicules neufs. Les achats de véhicules d'occasion se font soit par l'intermédiaire d'un professionnel de l'automobile, ce qui est une garantie contre les mauvaises surprises, ou de particulier à particulier, ce qui est parfois hasardeux. Impossible de vous énumérer toutes les tromperies rencontrées\*.

Notre association doit souvent conseiller des adhérents victimes d'une transaction malencontreuse. Les plus classiques se font par internet ou par les journaux gratuits : ne jamais répondre à une annonce sans adresse précise, sans identité du vendeur, avec uniquement un numéro de téléphone mobile.

#### Avant la vente, quelles précautions prendre ?

- Une information claire doit être délivrée sur les lieux de vente
- L'examen du véhicule et son essai sont des formalités indispensables
- Le vendeur doit vous remettre un certain nombre de documents
- Le contrôle technique n'est pas un gage de qualité
- Vérifier le prix du véhicule en le comparant avec d'autres similaires
- Dangereux l'achat à crédit auprès d'un particulier (surtout en donnant plusieurs chèques)
- L'immatriculation, vérification du numéro du moteur et celui du châssis.



#### Le véhicule ne fonctionne pas correctement.

La panne peut être prise en charge par une garantie commerciale (chez un professionnel) La panne peut être un vice caché (surtout dans le cas d'une importante réparation non signalée).

#### Quels recours?

### Par la fiche connaissances des obligations du vendeur.

N'achetez jamais sans aucune preuve écrite du bon état du véhicule: kilométrage, affirmation de l'état (TB – BE – VENDU EN L'ETAT), les factures d'entretien. La carte grise; le justificatif d'assurances, le certificat de non gage.

Faire des photocopies et les garder toujours dans votre dossier d'achat

#### TROP DE CONFIANCE PEUT COUTER CHER.

\*Nous tenons à la disposition de nos adhérents une fiche pratique de conseils (envoi uniquement par internet).

> Les feuilles de Chou de l'ADEIC Languedoc Roussillon

# Association de Défense d'Education et d'Information du Consommateur Languedoc-Roussillon

123, chemin de la garrigue – 30500 Saint Julien de Cassagnas – tel 04 66 61 75 90 <u>adeicgard@club-internet.fr</u>

Directeur de la publication : Dominique Lassarre Rédacteur en Chef : Jean Marie Chouleur Conception et crédit photo : ADEIC30 Toutes vos suggestions seront les bienvenues pour améliorer les feuilles de chou

#### **PAN SUR LE CHOU!**



DL ADEIC

#### Qui a peur de l'Open Access ?

En juillet 2012, la Commission européenne a émis une recommandation relative à la publication en accès ouvert – open access gratuit pour le lecteur - des résultats de la recherche scientifique financée sur fonds publics. Cette démarche est évidemment nécessaire pour renforcer la visibilité de la recherche européenne. Mais surtout elle permet de lever tous les filtres et les obstacles qui existent entre le citoyen et l'information scientifique à sa source, c'est-à-dire telle que les chercheurs la publient. En effet, la connaissance ne saurait être traitée comme un bien classique et la circulation des savoirs est un enieu démocratique. Un savoir enfermé dans la tour d'ivoire des universités les plus riches est un savoir stérile, et le garder sous la tutelle des maisons d'édition est une sorte de détournement de biens publics alors qu'il est produit grâce à des financements publics.

Ce texte est largement inspiré par le site « I love open access » sur lequel vous trouverez une pétition favorable à l'open access, accès gratuit à la connaissance scientifique.

http://iloveopenaccess.org/